

## dévolutions du patrimoine d'une association

## Par fnosp, le 29/04/2021 à 14:29

Nous souhaitons dissoudre notre association, celle-ci est propriètaire de 9 appartements de locations saisonnières.

Nous pensons faire une dévolution à un ou plusieurs comités d'entreprise.

Y aura-t-il des droit à payer pour ces comités d'entreprises ou rentrent -il dans les cas d'associations exonérées.

je vous remercie.